

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **TB Diffusion SA**, Rue H.-F. Sandoz 14,
2710 Tavannes
2. Délai pour contester l'état de collocation:
02.06.2010 jusqu'au 22.06.2010
3. Délai pour contester l'inventaire:
02.06.2010 jusqu'au 12.06.2010
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'agence soussignée une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les décisions relativent à l'admission des revendications de tiers (art. 47 à 49 OAOF), concernant les actions en responsabilité contre tous les responsables de la société en faillite que l'administration de la faillite renonce à introduire ainsi que la poursuite de la procédure en recouvrement du solde du capital action non libéré de fr. 50'000.- que l'administration de la faillite renonce également à poursuivre.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois
département faillite
2740 Moutier

00494509